

— Pensez-vous que, d'après la forme politique actuelle du Brésil, la nation garde une force suffisante, pour exprimer sa volonté, lorsque l'orientation du gouvernement semble en désaccord avec le pays ? ...

— C'est très difficile, chez nous, pour la nation, d'avoir une force assez efficace pour faire prévaloir sa volonté, lorsque elle se trouve en désaccord avec le gouvernement. Ce n'est pas elle qui triomphera le plus souvent dans les cas de cette espèce, qui d'ailleurs ne sont pas rares. Elle n'est pas dans l'habitude salutaire de se faire écouter, quand les intérêts des factions, qui se sont emparées

du pouvoir, s'y opposent. A l'ordinaire elle cède, et se résigne. Quelquefois, c'est bien vrai, elle se réveille, et s'affirme. Mais alors, presque toujours, elle agit par des mouvements irréguliers et violents ; parce qu'elle n'a pas des mandataires de son choix, qui, étant responsables de leurs votes ou de leurs actes au pays, sont prêts à lui rendre obéissance, sous la menace de perdre leurs places. Lorsqu'ils manquent à ce devoir.

Cette déplorable situation morale, qui est également celle de la plupart des républiques de ce continent, ne résulte pas, du moins chez nous, ni de la forme républicaine de notre système de gouvernement,

ni du principe de la fédération, qui, dans des contrées aussi vastes que le Brésil, ~~est~~ est la seule alternative possible, du moment que l'on n'accepte pas celle des grandes centralisations autoritaires. Le mal ici procède surtout de l'état singulièrement arriéré de l'instruction populaire, des vices profonds et irréversibles de notre éducation politique, et de certaines institutions constitutionnelles et législatives, qui organisent dans toutes les sphères du pouvoir et de l'administration le domaine général de l'impossibilité et le règne ordinaire de l'incompétence.

On discute avec beaucoup de chaleur

aujourd'hui, dans la tribune et dans la presse,
la question de savoir si, pour ce qui est de
ces institutions funestes, qui rendent irrespon-
sables les gouvernements, et établissent la
prédominance de l'incapacité, le remède
ne serait pas de substituer à la république
présidentielle la république parlementaire. Pour
moi, malgré tout, j'hésite encore. Mais
je commence à sentir qu'il n'y aura peut
être aucun autre moyen d'arriver chez nous
à un gouvernement réellement démocratique,
en fondant la responsabilité du pouvoir envers
le peuple, et en appelant le mérite et la capacité
au partage du pouvoir, à la gestion des
finances, à l'administration des affaires
étrangères

CASA DE RUY BARBOSA

5

15

et à l'élaboration de la loi. On ne pourra pas ajourner longtemps ~~des~~ réformes si essentielles, sous peine de jeter le pays dans le désordre, et compromettre les intérêts les plus chers de son crédit et de son existence même.

Cet état de minorité perpétuelle, à laquelle on a réduit la Nation, en dépit des formes démocratiques de son gouvernement et des sentiments démocratiques de son peuple, c'est ce qui explique les faiblesses et les inconséquences de notre attitude devant la conflagration européenne. Depuis le commencement de cette guerre néfaste l'opinion publique chez nous se sent moralement solidaire avec la cause des alliés, et partage de ses vœux, de ses

espérances, de ses révendications. Si le sen-
timent national ~~étais~~ le maître de notre
politique, notre protestation formelle contre
les horreurs du pruifianisme ne se serait
pas fait attendre. Mais l'opinion mu-
bligée, sous la Croix du Sud, est un sou-
verain qui règne et ne gouverne pas. D'ha-
bitude le peuple y compte pour peu, et
quelquefois ne se compte à rien. C'est
la machine politique qui est tout. D'ailleurs
tel est le spectacle le plus commun dans
ce continent démocratique. Même dans les
États-Unis, où la réalité démocratique est incon-
testable, est-ce que c'est aux penchants de
la majorité de la nation qu'on a obéi

CASA DE RUY BARBOSA

7

9

dans la manière d'agir envers le scandale
des attentats qui se commettent en Europe
contre les conventions de La Haye, et qui
maintenant viennent s'étaler presque jusque
~~sur~~ ^{sur} les eaux américaines ?

— Quelle sanction estimiez-vous eût été
possible au manquement à la convention de
La Haye, de la part des neutres ? ... du
Brésil ? ... Il aurait pu protester ... Com-
ment ? ... Cela devrait-il "nécessairement"
entrainer la guerre ? non, n'est-ce pas ?

— Sur ce point je ne saurais don-
ner à ma réponse toute l'étendue que
celle de votre demande exigerait. Cela me
porterait trop loin. Excusez-moi de ne pas

8

8

BATAILLE DE RUE CARBOSA

examiner à quel point les neutres pourraient être légitimement amenés par leurs intérêts, leurs droits ou leurs devoirs même dans leur réaction contre les débordements du délire de La force déchaînée par l'assaut germanique.

Ensuite la répression, la résistance ou la légitime défense doivent se mesurer au caractère et à la violence des attentats. Mais, dans la question que vous me posez, ce n'est pas d'un maximum qu'il s'agit, c'est de la résistance minimale imposée aux neutres par leurs devoirs de solidarité humaine, leurs devoirs de partageants dans les conventions de La Haye, leurs devoirs de prévoyance de l'avenir et leurs devoirs de préservation de leur

propre existence.

On prétend faire de la neutralité un moyen de nous lier les mains et nous étouffer le cri de la conscience, quels que soient les crimes, les inhumanités et les barbaries auxquels la guerre se peigne livrer, quels que soient les subversions de tout ce qui constituait l'ordre jadis établi entre les pays civilisés, de tout ce qui garantissait la justice, l'honneur et la paix des nations.

Mais il faut au moins que la neutralité soit réciproque, c'est à dire que, si nous nous conduisons en neutres envers les belligérants, les belligérants ne nous traitent pas en ennemis, que si nous nous comportons

envoient eux en tout bien, tout honneur, observant les règles légales de la neutralité, ils nous nous en payent de retour avec des actes de guerre. Or c'est justement ce que l'Allemagne nous fait avec sa campagne sous-marine. Elle ne choisit pas entre les vaisseaux des pays belligérants et les vaisseaux des neutres. Elle n'en demande pas la nationalité. Tous ceux qui se rencontrent à la portée de ses sous-marin sont torpillés et coulés indistinctement. Norvégiens, danois, hollandais, espagnols, grecs, américains c'est égal. Il y a eu même, semble-t-il, un bateau brésilien, le Rio Branco, sur le sort duquel on a fait silence il y a longtemps, sans que notre gouvernement à nous ait pu

donner des nouvelles d'une réponse acceptable de celui de Berlin aux questions qui, par rapport à cet incident, lui ont dû être adressées.

Or la destruction d'un bateau marchand est beaucoup plus qu'un acte de guerre, lorsque cette destruction s'accomplice à la manière prussienne ; car, même en temps de guerre et entre ceux qui sont en guerre, les Lois de la guerre ne le permettent point que sous certaines conditions et avec certaines limitations, surtout en ce qui concerne la vie des passagers et des équipages. Mais les torpilleurs allemands ne songent pas à s'en enquérir. Je me demande donc comment ces actes, qui en temps de paix pourraient devenir légitimement ~~des~~ les causes légitimes de guerre, et qui, en temps de guerre, ne sont permis, de cette façon,

même entre les belligérants, je me demande comment
~~de tels actes perdront-ils ce caractère d'ilégitimité,~~
~~et seront tolérés comme inoffensifs, comme~~
~~actes juridiques, lorsqu'ils se pratiquent~~
en temps de guerre par des belligérants contre
des neutres. Supposons que ce système d'hor-
tilités pourrait être admissible, en se tenant
entre belligérants et belligérants. Mais serait-
il concevable de la part des belligérants con-
tre les neutres?

Or voilà ce qui me semble digne
au moins d'une protestation de tous ces
pays. Si il n'y a pas ^{la} un sujet de protestati-
on, quelle est l'offense qui les porterait
à protester? L'invasion du territoire? Je
parle du territoire à eux mêmes, car celle

du territoire d'autrui ne les ébranle pas, bien que ce soit un territoire neutre. Témoins la Belgique. Mais est-ce que le droit des gens ne regarde pas les vaisseaux d'une nation, abrités sous son drapeau, comme la continuation de son territoire ?

Une telle protestation serait efficace, je n'en doute pas, j'en suis presque tout à fait sûr, si elle était générale, ou du moins nombreuse. Mais il ne faudrait pas attendre qu'elle soit générale, pour la croire utile. L'exemple des premiers entraînerait les autres. L'initiative des faibles finirait par amener le concours des forts. Mais, étant donné qu'il n'y aurait pas aucun espoir de ce concours, la clamour des faibles

CASA DE RUY BARBOSA
Nº.

auroit du moins le valence de réservver leur droit et de préserver de l'abandon total le trésor des idées éternelles de justice et d'humanité. Elles sont le seul abri des petits états dans la mêlée des puissances ; et, s'ils ne tâchent pas de sauver ces principes protecteurs, en en faisant leur drapeau, adienne que pourra, leur destin est pour toujours menacé et compromis.

Est-ce que la protestation les entraînerait à la guerre ? Evidemment, non. Il n'y a que les esclaves ou les serfs qui perdent le droit de protester, ou qui ne le peuvent faire, sans encourrir un châtiment. Mais, si les raports internationaux ont baissé

à un tel point, alors il en faudrait conclure que hors du cercle des grandes puissances armées il ne se trouve un coin que pour la peur et le vanfage. Mais, si il ne vaut pas la peine de vivre, en perdant tout ce qui rend la vie digne d'être vécue, alors tout serait préférable au deshonneur d'accepter une tutelle et déchoir du rang des Etats souverains. Que 'est-ce qu'un état souverain, auquel on ne reconnaît même une faculté commune aux plus misérables, le droit de protester, et de protester contre la rupture par la force de conventions qu'il a souscrites avec toutes les autres nations ?

— Comment à votre sentiment doit agir le gouvernement d'un pays neutre, tel le Brésil, au cas où, après la guerre, les alliés maintiendraient une ligue économique et commerciale anti-Allemagne ?

— S'il s'agit de pays, comme le Brésil et certains autres pays d'Amérique, qui demeurent dans les zones terrestres menacées par les calculs de l'ambition teutonique, comprises dans ses plans de germanisation, il me semble manifeste que les intérêts les plus vitaux de ces nationalités les appellent à appuyer la politique commerciale des puissances, qui forment la barrière insurmontable

17

18

de la civilisation contemporaine, la ligue
de la culture et du droit, de l'organisa-
tion et de la prévoyance, contre les pré-
tentions envahissantes de la mégalomanie
prussienne.

Aucune de ces puissances n'a ja-
mais conçu des ~~vues~~ vues d'appropriation
de notre territoire, tandis que l'Allemagne
en prépare de longue main l'occupation,
se targuant même d'annoncer, dans des
cartes géographiques et des livres de politique
ou de propagande, l'avènement d'une
Allemagne Austral, établie dans les
plus belles contrées méridionales du Bré-
sil. Cela ne peut pas se nier. Cela s'étale

au soleil. On s'en vanite. Le pan-germanisme a fait de la pénétration commerciale allemande la phase préparatoire de la guerre. Ils imbibent le pays de leurs produits et de leurs capitaux, pour s'emparer plus tard de ses terres. Leurs marchands ne font que précéder leurs soldats. Il faut donc se tenir sur ~~des~~ gardes contre l'infiltration de ce commerce, de cette industrie, de cette richesse étrangère, qui n'est que la voie, aujourd'hui bien connue, de l'absorption et de la conquête.

— Or'y a-t-il pas un grand danger dans le visible effort du gouvernement britannique de repousser une telle révolte des dettes

du Brésil en Europe, où elles étaient disper-sées ? Tout aux mains de Jonathan !

— Je doute que cet effort soit réel ; parce que je ne puis pas me résigner à croire que l'on tombe à sang froid et à bon escient dans une faute si grossière contre nos intérêts actuels les plus évidents et notre avvenir le plus clair. Je m'imagine plutôt qu'il s'agit d'une de ces velléités, dont on a eu l'exemple chez nous, lorsque le pouvoir tombe en des mains sans expérience, qui cherchent à attirer la confiance publique, en flattant certains préjugés chauvinistes, ou se bercent même en bonne foi de ces erreurs fâcheuses. Non, je ne

peux pas croire que le gouvernement actuel
en partage réellement. Et, si réellement on
y a songé, c'est une illusion, qui ne peut
pas durer. Elle s'évanouira devant les
objections du bon sens et les obstacles de la
réalité.

Nous ne gagnons rien à ce que nos
dettes soient transférées des mains de nos
anciens créanciers, dont nous n'avons quel
sujet de nous plaindre, en des mains nou-
velles, dont nous ne pouvons pas espérer
avantage. Tout au contraire, il n'y a
que du profit pour nous à maintenir nos
anciens rapports financiers avec l'Europe,
où nous avons rencontré toujours, surtout

chez les anglais et les français, nos meilleurs amis, qui n'ont jamais exercé l'usure dans nos affaires, qui n'ont jamais exercé pression sur nous dans nos crises, qui, loin d'exploiter nos difficultés, nous ont aidé ^{plusieurs fois} à les vaincre.

Pour tous les points de vue, nous n'aurions rien à gagner en nous isolant financièrement de l'hémisphère européen. Bien au contraire nous devons estimer comme une des garanties les plus précieuses de notre existence cette aspiration de l'autre continent à nos intérêts par des liens si profonds, si anciens et si vitaux.

— Que pensez-vous du système des

deux nationalités imaginé par le loi Del-Bruck ? Comment y concilier les droits et les devoirs ? Que devient le devoir pour ces gens-là vis à vis des Bresil ?

— Pour avoir conçu une telle vision, il faut être la proie de cette allusion de l'immoralité politique qui caractérise le presbyterianisme, et qui l'offre en spectacle au monde comme la leçon la plus affreuse, dans toute l'histoire, des folies sans mesure de l'orgueil humain, lorsque il se débrouille livré à lui même, et perd tout à fait la notion du respect à notre prochain.

C'est le mépris, mais le mépris absolu de toutes les autres races, de tous les autres peuples,

de toutes les autres nations, ce qui ressort de cette loi allemande, nommée la loi Delbrück, qui a la date du 22 juillet 1913.

Voici ce que qu'elle dispense:

« ne perdra pas la nationalité d'état
quiconque, sur sa demande, aura reçu
avant l'acquisition de la nationalité
d'état étrangère, l'approbation écrite
de l'autorité compétente de l'état (dont
il est) originaire, en vue de la conserva-
tion de la nationalité d'état. Le conseil
allemand devra être entendu préalablement
à cette approbation. »

Ça veut dire que désormais, ou plutôt depuis la date de cette impayable loi,

Les tentons, tout en se nationalisant dans un pays quelconque, maintiendront toujours leur nationalité d'origine. Ça veut dire que sous la fiction de la nouvelle nationalité, qu'ils adoptent, ils ne tiennent qu'à la nationalité germanique. Ça veut dire que sous la peau de chaque allemand ostensiblement dé-nationalisé, c'est un allemand renationalisé ce ~~qu'il faut~~ voir

Depuis cette loi donc la nationalisation étrangère d'un allemand n'est un mensonge ; car du moment que l'on conserve sa nationalité originale, on ne peut pas acquérir la nouvelle nationalité. Deux choses ne peuvent point occuper la même place. C'est

L'impossibilité physique. Deux nationalités ne peuvent coexister dans la même personne. C'est l'impossibilité juridique et l'impossibilité politique. La nationalité est naturellement exclusive. « De toutes les causes pour lesquelles on perd sa nationalité », nous dit un de vos maîtres, « la plus universellement inscrite dans toutes les législations du globe est la naturalisation à l'étranger. »

Comment donc réservier aux allemands le privilège de devenir étrangers, sans cesser d'être allemands, ou de ne pas cesser d'être allemands, en devenant étrangers ?

Et pourquoi revendiquent-ils la franchise de cette exception aux normes universelles

ainsi qu'à l'essence même des choses, si ce n'est pour établir que la loyauté, la sujexion et l'obéissance de l'allemand à l'Etat allemand, à la patrie allemande, au gouvernement d'Allemagne est un lien qui ne se rompt jamais, un lien qui prévaut sur tous les autres liens et contre tous les autres devoirs ?

La loi Delbrück alone établit une présomption générale de simulation et de fraude contre toutes les naturalisations de sujets allemands en pays étrangers. Cette espèce de coup d'Etat international, permettez-moi le mot, cet acte de haute dictature, de souveraineté absolue, ou d'insurrection flagrante

contre le principe de l'unité de la nationalité, principe essentiel à l'autorité de chaque nation sur tous ses sujets, a été un des derniers traits de la superbe germanique avant la déclaration de cette guerre, où elle comptait sur l'infatibilité de son triomphe. Mais, malgré son immense gravité, cette mesure n'a pas attiré l'attention des gouvernements intéressés. Néanmoins aujourd'hui elle est en pleine lumière; et ces pays de l'Amérique du Sud, surtout le Brésil, qui elle visait au delà de tous les autres, ~~et aux yeux~~ ^{ces pays} desquels elle montre tout d'une vue l'immensité de l'audace et les replis de l'astuce de la politique d'outre-Rhin, doivent y

regarder sérieusement, opposant à ces lois d'incursion les lois de défense que nous imposent.

C'est une des faces les plus importantes de notre défense nationale, dont on parle beaucoup maintenant sur le terrain militaire, mais qui sur le terrain politique nous offre encore ces autres problèmes, pas moins graves, ni moins pressants.

— Que pensez-vous de la déportation des civils en France et en Belgique ?

— Oh! monsieur, je ne saurais pas vous exprimer, même légèrement, ce que j'en pense.

Dans le domaine des choses effroyables c'est la plus effroyable, la plus monstrueuse, la

plus inexpliable. On se sent ahuri et foudroyé
de stupéfaction devant cet ~~abîme~~ de féroce et
de lâche, de cowardise et d'infamie. Comment
donc est-il possible qu'une nation civilisée et
chrétienne, une nation européenne de nos
jours se souille à des horreurs d'une telle
irréalsemblance, qu'elle ne se révolte contre
ces excès sataniques de la folie militaire ? Est-
il concevable qu'après une telle inconscience
du mal, une telle indifférence à l'étalement
des abominations les plus affreuses, le peuple
qui s'est laissé enivrer dans cette orgie
des titans du crime et des blasphèmes,
se puisse croire encore en droit de parler
au nom de la culture, au nom de

L'humanité, au nom de la justice, au nom de Dieu ?

Cela dépassait les barbares. Les invasions des barbares brûlaient, dévolaient, ravageaient, exterminaient. Elles n'épargnaient rien : ni les choses, ni les hommes, ni les villes, ni les champs, ni les monuments, ni les temples. Elles ne faisaient de quartier aux prisonniers, aux civils, aux innocents. Elles ne connaissaient point de loi, ni n'avaient point des entraîlles. Et tout ça on a vu dans l'invasion allemande. Il n'y a pas des droits, ni ceux de l'innocence, ni ceux de la faiblesse, ni ceux de la pudeur, ni ceux de la souffrance, ni ceux de l'esprit,

ni ceuse de la foi, qui n'ont été violés. On bombarde les églises, les bibliothèques et les hôpitaux comme les forteresses. On exerce des actes de guerre sur des vieillards, des femmes et des enfants. C'est un torrent brutal, qui parle, en emportant pêle-mêle tout ce qu'elle rencontre. Voici la guerre allemande, et c'est la guerre barbare.

Mais ni les invasions des barbares, qui ont submergé l'empire romain, ni les invasions musulmanes que l'Asie et l'Afrique ont déversées pendant des siècles sur l'Europe méridionale, ne dépassaient pas des populations entières, ne réalisent pas ce prodige de systématisation de

la cruauté. Ceux qui survivaient aux déshabitations et aux carnages, avaient au moins le triste bonheur de vivre sur le sol de leur pays, de subir la captivité entre leurs frères, leurs amis, leurs enfants, dans une misère commune, mais soulagée, quoique dououreusement, par le contact de la patrie, et d'avoir enfin un tombeau à côté de leurs ancêtres.

Pas même cette dernière consolation n'est pas laissée aux habitants de la Belgique et du nord de la France, de ces régions sur lesquelles s'appesantit la main vindicative des envahisseurs. Aux malheureux qui subissent au naufrage de leurs biens et

de leurs droits, on ^{brise} ~~lit~~ la vie de l'âme,
le cœur et l'espoir. On détruit les familles,
on les sépare, on les disperse. L'invasion
ne se borne pas à engloutir le territoire en-
vahi et à le dépouiller : elle en batit les ci-
toyens. On ^{enlève} ~~emporte~~ en masse des popu-
lations entières, des centaines de
milliers de créatures humaines, com-
me du bétail, entassées dans des wagons
de bestiaux, qui les ~~emmènent~~ transportent
au pays de ceux qui les méprisent,
et qui les torturent, au pays de la
Haine et de la Vengeance.

~~comme un combat~~ Ils y vont labourer en serfs le sol ennemi, pour nourrir leurs oppresseurs. Ils y vont peiner dans les usines d'armes et de munitions, pour armer les troupes ennemis. Ils y vont dégager de ce travail des légions de nouveaux combattants, pour aller grossir les armées de l'invasion. Ils se voient donc condamnés, de cette façon insipie, à combattre contre leurs pays, contre leurs foyers, contre leurs parents, leurs enfants, leurs épouses, à combattre contre eux-mêmes. C'est la trahison obligatoire, le suicide requisitionné, la félonie militairement imposée à des populations

entières.

Ces transports de peuples en masse, ces relégations de nationalités, ce déracinement général des habitants de toute une contrée, de toute une province, en attendant que ce soit celui de tous ceux d'un pays, nous semble renouveler l'époque des conquérants assyriens, beaucoup de siècles avant l'ère chrétienne, dans l'antiquité lointaine du vieux monde. Il bligie, alors que Sennachérib, au bout d'une guerre qui avait duré sept cents années, s'empara de Babylone, en abattit la grandeur, la rasa, et couonna l'orgueil de son triomphe, transplantant le peuple vaincu.

Mais la politique sinistre de cette guerre
ne s'est pas ruée tout d'un coup à de
^{extrêmes.} Elle a procédé par étapes. Elle a exploré
pas à pas le terrain. Elle a tâché, moyennant
des crimes de plus en plus atroces, la consei-
gence du genre humain. Elle a tâché de
voire ces moyens d'espion successifs, de jour
en jour plus audaces, jusqu'à quel point
on pourrait compter sur la complaisance
des neutres, leur surdité, leur ~~congénital~~ a-
veuglement, leur égoïsme, leur faibles-
se. Elle les a trouvés irrepréhensibles ; et
alors elle ne craigna plus de se risquer
aux excès les plus incroyables, elle a osé
tout, et ~~elle~~ s'est trouvée toujours
bien.

Voilà pourquoi, mon cher monsieur,
si l'on pèse un jour la part de chacun
dans les misères et les angoisses de cette
incomparable tragédie, il y aura quelque
chose de bien sévère à dire sur cet aban-
don des devoirs de la solidarité humaine
qui cherche à s'absoudre sous le prétexte
du nom de neutralité. La réprobation
des neutres, telle ~~qu'elle~~ que l'exigeait
l'indignité des premiers attentats de l'in-
vasion, leur réprobation formelle et so-
lennelle aurait été une digne au cynis-
mes des fureurs invénérables de cette guerre. Elle
ne serait pas arrivée à la ~~day~~ transporta-
tion en masse des populations civiles déjà

36

Mais la politique sinistre de cette guerre ne s'est pas réalisée tout d'un coup à de ^{extrêmes.} Elle a procédé par étapes. Elle a exploré par à pas le terrain. Elle a tâché, moyennant des crimes de plus en plus atroces, la conscience du genre humain. Elle a tâché de voir une moyenne d'espèces successives, de jeter en jeter plus audaces, jusqu'à quel point on pourrait compter sur la complaisance des neutres, leur surdité, leur ~~avilissement~~ avuglement, leur égoïsme, leur faiblesse. Elle les a trouvés impunables ; et alors elle ne craigna plus de se risquer aux excès les plus incroyables, elle a osé tout, et ~~elle~~ s'est trouvé toujours bien.

Voilà pourquoi, mon cher monsieur,
si l'on pèse un jour la part de chacun
dans les misères et les angoisses de cette
incomparable tragédie, il y aura quelque
chose de bien sévère à dire sur cet aban-
don des devoirs de la solidarité humaine
qui cherche à s'abandonner sous le prétexte
du nom de neutralité. La réprobation
des neutres, telle ~~qu'elle~~ que l'exigeait
l'indignité des premiers attentats de l'in-
vasion, leur réprobation formelle et so-
lennelle aurait été une digne et cynis-
que des fureurs innées de cette guerre. Elle
ne serait pas arrivée à la ~~day~~ transporta-
tion en masse des populations civiles déjà

écrasées par le fléau de l'invasion. Je sais que les gouvernements et les collectivités ont la conscience bien large. Mais l'avenir les attend, et ~~comme~~ l'histoire ne les épargnera pas.

— Comptez-vous venir en France ? en Mars ?

— Assurément. Je ne peux pas me dérober à son appel. Je ne peux pas refuser à la France mon humble témoignage. Les circonstances m'ont imposé un engagement, pas long. Mais, si l'on ne m'en veut pas, si l'on croit qu'il est encore temps, j'irai en mars. Je tiens à accomplir ce devoir, qui m'est très cher et bien doux.